

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



GiHP
plus facile la vie

04 67 20 21 15



administration@gihp-occitanielr.org



<https://gihp-occitanielr.org>



MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2025 s'inscrit dans un contexte exigeant pour notre association, marqué par la hausse des charges, les tensions sur les financements publics et une demande croissante d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Malgré ces contraintes, le GIHP Occitanie Languedoc-Roussillon a poursuivi sa mission avec constance : garantir la continuité et la qualité des services tout en adaptant son organisation.

Plusieurs avancées structurantes ont marqué l'année :

- le déploiement du logiciel XE dans le cadre de la transformation numérique
- la modernisation progressive de la flotte de véhicules dans une logique écoresponsable
- l'amélioration des conditions d'accueil et de travail à travers différents projets immobiliers.

Ces résultats sont le fruit de l'engagement des équipes salariées, des bénévoles et des partenaires publics qui contribuent chaque jour à faire vivre les valeurs associatives du GIHP.

Thierry BALIX



60 ans d'existence



204 personnes accompagnées

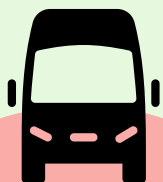


1 561 adhérents

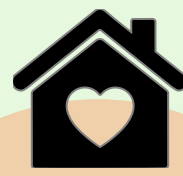
Chiffres clés 2025



16 Bénévoles
487 Salariés



70 000 missions mobilité



SAD
Accompagnement
24h/24

+4,7 % MISSIONS
ÉTABLISSEMENTS

Résultats 2025



PRODUIT

18 797 162,42€

CHARGES

18 796 729,55€

RÉSULTAT

432,87 €

Ce résultat est contrasté selon les activités :

- **Gestion encadrée par le CASF** : - 357 112,50 €
- **Gestion libre** : 357 545,37 €



Malgré ce contexte, **les indicateurs de gestion restent solides** :

- **Endettement** : 463,9 k€ (8,54 % des capitaux permanents)
- **Trésorerie** : 4895,5k € (en baisse de 1152,5k€)



MOBILITÉ

2025 : près de **70 000 missions** ont été réalisées pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à leurs activités quotidiennes

LES SERVICES PROPOSÉS :

- transport **à la demande**
- transport **scolaire**
- transport **vers les établissements médico-sociaux**
- **mise à disposition** de véhicules adaptés.

Les **contraintes financières** actuelles imposent une **modulation de notre volume d'activité**, déclinée de manière différenciée selon les réalités de chaque bassin territorial.



VIE À DOMICILE



En 2025, le Service Autonomie à Domicile a accompagné **156 personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie** sur le territoire de l'Hérault, représentant plus de 220 000 heures d'intervention.

Dans un contexte de recrutement toujours tendu, le service a maintenu une **continuité d'accompagnement 24h/24 et 7j/7**, tout en poursuivant la modernisation de ses outils, les actions de formation, le renforcement de la démarche qualité et la préparation de l'évaluation HAS.

L'engagement des équipes se traduit par un niveau de satisfaction élevé, avec **90 % des personnes accompagnées se déclarant satisfaites ou très satisfaites du service**.

MÉDICO-SOCIAL

Ces services contribuent à favoriser l'**autonomie, l'inclusion sociale et la qualité de vie** des personnes accompagnées.

- ADJ – Étang de Thau
- EAM du Millénaire
- SAMSAH
- SAVS
- Service Évaluation PCH
- Suivi Accueil Familial



VIE ASSOCIATIVE



La vie associative demeure un pilier essentiel du projet du GIHP. Les actions de **loisirs**, de **partage** et de **représentation** ont contribué à renforcer le lien avec les adhérents et à **faire vivre les valeurs de l'association** sur l'ensemble du territoire

LES SORTIES ORGANISÉES :

- ♥ **Loto**
- ♥ **Visites culturelles et touristiques**
- ♥ **Spectacle de fin d'année**

ACTIVITÉS DIVERSES

Mise à disposition de véhicules adaptés, Formations



RÉSOLUTIONS 2026



1

« Après avoir entendu lecture des Rapports Moral, d'Activité, Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes 2025 qui font apparaître un résultat global excédentaire de 432,87 €, comprenant un résultat excédentaire de 357 545,37 € pour la gestion libre des activités et un résultat déficitaire de 357 112,50 € pour la gestion encadrée des activités sous contrôle des tiers financeurs (activités médico-sociales), et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Président et aux administrateurs.»

2

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare approuver ces conventions réglementées visées par l'article L.612-5 du Code du Commerce et l'article L.312-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles. »

3

« L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat excédentaire de la gestion libre d'un montant de 357 545,37 € qui vient au compte report à nouveau, de manière à consolider la situation financière et accompagner le financement des projets immobiliers. »

4

« L'Assemblée Générale adopte le Budget Prévisionnel 2026 pour un total de charges de 20 953 700 €, à l'équilibre. »

5

« L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration approuve :

- le recours à l'emprunt relatif au financement du projet immobilier sur Castelnau le Lez, pour 5 515 782 € répartis en 5 emprunts auprès de la Société Générale à un taux fixe maximum de 3,83 % sur une durée de 25 ans :

- soit un emprunt de 3 914 716€ pour le financement dédié EAM,
- de 74 450€ pour la partie EVAL PCH,
- de 835 200 € pour la partie SAD,
- de 614 549€ pour la partie SAMSAH
- et 76 867 € pour la partie SAVS.

L'Assemblée Générale autorise le Président à signer lesdits emprunts.

L'Assemblée Générale donne mandat au Président pour une recherche de garantie bancaire la plus appropriée au projet :

- en première intention la demande de caution en garantie auprès du Conseil Départemental de l'Hérault,
- en deuxième intention, des inscriptions hypothécaires,
- en deuxième intention, le recours à une société de cautionnement.

Si la demande auprès du Conseil Département de l'Hérault ne parvient pas à un résultat favorable, le GIHP sollicitera à défaut la deuxième et/ou la deuxième intention »



6

« L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration approuve :

- le recours à l'emprunt complémentaire relatif au financement du projet immobilier sur Sète pour le solde concernant la partie Mobilité pour 102 000 € auprès de la Caisse d'Épargne à un taux fixe maximum de 4,27 % sur une durée de 10 ans, avec 150 € de frais de dossier et cautionnement par Société de caution pour 35 % du montant du capital emprunté. »

